

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du conseil réunis, le 6 avril 2020, par le biais de « Messenger – Vidéo », s'accordent, compte tenu de la déclaration d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec et de l'arrêté ministériel de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (arrêté 2020-004).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Marie Gratton, maire**  
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no.1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Simon Landry, conseiller au siège no. 3  
Richard Émond, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :** Yves Roy, directeur général et greffier  
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h05.

**RÉS.01.04.20**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

**AJOUTER**

17. a) Présentation d'une demande de contrat d'intégration au travail (CIT) à Emploi-Québec et autoriser signature – Programme SEMO 2020 (Services externes de main d'œuvre).

17. b) Ratification des décisions prises et actes posés par le Directeur général et greffier découlant des divers arrêtés ministériels décrétés par le gouvernement suite à l'apparition du Coronavirus nommé COVID-19.

17. c) Autoriser l'octroi d'un mandat à la firme Deloitte pour la vérification de la reddition de compte soumise dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018.

17. d) Transmettre offre d'achat conditionnelle à M. Yves Fournier relative à l'achat de terrains.

**RETIRER**

11. Demande d'aide financière – Corporation de l'aréna de Cap-Chat Inc. – 7 700. \$ - Budget rég.

13. Autorisation de paiement de facture pour achat de pièces – Réparation du souffleur à neige / J.A. Larue Inc. – 7 574.51 \$ + tx – Budget rég.

17. d) Transmettre offre d'achat conditionnelle à M. Yves Fournier relative à l'achat de terrains (ce point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance, postérieure à la reprise économique).

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.04.20**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 18 MARS 2020**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 2 mars 2020** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 18 mars 2020** soient et sont approuvés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.04.20**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #7661 à #7683** ainsi que **#32116 à #32182**, pour un montant total de **333 432.38 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.04.04.20**

**REHAUSSEMENT INFORMATIQUE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / INFORMIDATA INC. – 2 739.75 \$ + TX – SUBVENTION & BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** le réseau BIBLIO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et le réseau BIBLIO du Québec offre à la municipalité une aide financière couvrant jusqu'à concurrence de 50% l'ensemble des frais inhérents au rehaussement d'équipement du prêt informatisé à sa bibliothèque municipale;

**ATTENDU QUE** les appareils informatiques qui équipent actuellement la bibliothèque municipale ne possèdent pas les spécificités requises pour être efficaces;

**ATTENDU QU'**il est recommandé de procéder au remplacement de ces appareils;

**ATTENDU QU'**en vue de procéder au remplacement des équipements de la bibliothèque municipale, la Ville a requis d'au moins deux fournisseurs, une soumission de prix pour l'acquisition, la configuration et l'installation;

**VU** la soumission de l'entreprise INFORMIDATA Inc. datée du 18 février 2020, portant le numéro 3943, au montant de 2 739.75 \$ plus les taxes;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE la soumission de l'entreprise INFORMIDATA Inc., au montant de 2 739.75 \$ plus les taxes, incluant les équipements requis, la configuration et l'installation**; cette dépense étant appropriée à même une **subvention à recevoir et le solde au budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.05.04.20**

**CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL – SERVICE – PHOTOCOPIEUR XEROX (DURÉE DE 66 MOIS)**

**ATTENDU QUE** le contrat de service en lien avec l'utilisation du photocopieur Xerox Workcentre 5955 vient à échéance le 30 avril 2020;

**VU** la proposition de Xerox datée du 4 mars 2020 dotant la Ville d'un nouvel appareil avec les options couleur et photocopieur;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **DONNE SUITE** à la proposition de Xerox datée du 4 mars 2020;
- **AUTORISE** le directeur général et greffier à signer le contrat de crédit-bail pour la location d'un appareil Xerox C8055, et le cas échéant, tout autre document pertinent à la transaction.

Il est, de plus, résolu que les coûts inhérents au contrat de crédit-bail – service – Photocopieur Xerox, pour une durée de 66 mois, soient et sont appropriés au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.04.20**

**MODIFICATION À LA GRILLE DE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE SALLES DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MODIFIE** la grille de tarification pour la location de salles des édifices municipaux, telle qu'adoptée en vertu de la résolution numéro 15.04.18, en y ajoutant la description suivante :

« **Aucun frais de location ne sera exigé d'un organisme, d'un OBNL ou d'un particulier établi sur le territoire de la Ville et dont l'activité prévue est à caractère communautaire et ne comporte aucun aspect de financement ou autrement une quelconque activité lucrative** ».

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.04.20**

**DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le « *Mois de la jonquille* », qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité :

- De décréter que le mois d'avril est le « *Mois de la jonquille* »;
- Que le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat **ENCOURAGE** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

**RÉS.08.04.20**

#### **TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** l'importance et le nombre de mesures prises par le gouvernement du Québec depuis quelques semaines et visant à limiter la propagation de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 autorisant les municipalités à tenir leurs séances à huis clos et aux membres du Conseil de délibérer et de voter par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** les commentaires de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest :

*« J'encourage fortement toutes les municipalités du Québec à se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes afin de permettre au Conseil municipal de continuer à prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la municipalité, sans compromettre la santé des élus, des employés et des citoyens. Je rappelle qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle, dont l'application sera temporaire. Les municipalités ont le devoir d'y recourir afin de participer aux efforts déployés afin de ralentir la contagion et de protéger l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec ».*

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que :

- **Les séances du Conseil municipal, régulières ou spéciales, se tiennent à huis clos et que les délibérations et le vote se fassent par tout moyen de communication.**
- **Ces mesures d'exception se continuent jusqu'à avis contraire des autorités gouvernementales québécoises.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.09.04.20**

**AUTORISER LE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. (DOSSIER MUN11620) D'UN MONTANT DE 3 286.46 \$ EN APPLICATION DE LA CLAUSE DE RÉTENTION CONTENUE À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ / BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** le ou vers le 12 janvier 2018, un bris majeur du réseau de distribution d'eau potable et de conduite sanitaire est survenu sur la rue Bellevue occasionnant un refoulement d'égoût au sous-sol du 6-B de la rue Bellevue;

**ATTENDU QU'**au terme de cet événement, la Ville a référé à ses assureurs une réclamation qui lui avait été adressée par les locataires du 6-B rue Bellevue;

**ATTENDU QUE** la police d'assurance de la Ville contient une clause de rétention qui s'élève à 7 500. \$ par réclamation;

**ATTENDU QUE** les frais engagés jusqu'à présent dans le dossier s'élèvent à 7 436.67 \$ dont 4 150.21 \$ ont déjà été acquittés par la Ville;

**ATTENDU QU'**il demeure un solde à payer à l'assureur de 3 286.46 \$ représentant la facture d'honoraires et déboursés due au cabinet d'avocats Robinson, Sheppard, Shapiro, procureurs de la Ville au dossier;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la **Ville PAIE à BFL CANADA**, la somme de **3 286.46 \$ en règlement de la facture du cabinet d'avocats Robinson, Sheppard, Shapiro**, numéro 1143853, datée du 28 décembre 2018; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.10.04.20**

**ACHAT EN COMMUN 2020 – CHLORURE DE CALCIUM OU DE MAGNÉSIUM LIQUIDE / LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. – BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** les Municipalités Régionales de Comté d'Avignon, de La Haute-Gaspésie et de Bonaventure se sont jointes afin d'obtenir auprès de fournisseurs le meilleur prix pour l'achat en commun de calcium ou de magnésium liquide;

**ATTENDU QUE** la Ville a été invitée à participer et à manifester son intérêt à participer à l'achat en commun pour un volume de 15 m<sup>3</sup>;

**ATTENDU QU'**au terme de l'exercice, l'entreprise, Les Aménagements Lamontagne Inc. a proposé le prix le plus bas, soit 390. \$ / m<sup>3</sup> ou 0,39 \$ / litre;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat d'au moins 15 m<sup>3</sup> de chlorure de calcium auprès de **Les Aménagements Lamontagne Inc.**, au coût de 390. \$ / m<sup>3</sup> ou 0,39 \$ / litre; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.11.04.20**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PIÈCES – RÉPARATION DU CHARGEUR JOHN DEERE / BRANDT – 4 135.02 \$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#28-9702546 du 25-03-2020), à l'entreprise **Brandt**, au montant de **4 135.02 \$ + taxes**, concernant l'achat de pièces pour la réparation du chargeur sur roues John Deere; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

RÉS.12.04.20

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PIÈCES –  
REEMPLACEMENT DU RADIATEUR À L'HUILE DU CHARGEUR DOOSAN / PAUL  
EQUIPMENT & SONS (2008) – 8 957.93 \$ + TX – BUDGET RÉG. & CRÉDIT DE  
GARANTIE**

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#A012383 du 16-03-2020), au montant de **8 957.93 \$ + taxes** (moins le crédit de garantie à venir d'environ 4 000. \$), due à **Paul Equipment & Sons (2008)**, relative au **remplacement du radiateur à l'huile du chargeur Doosan DL-250-S**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier et au crédit de garantie à recevoir**.

**ADOPTÉE**

RÉS.13.04.20

**OCTROI À LA FIRME LES SOLUTIONS IDC INC. D'UN MANDAT POUR LA  
PRÉPARATION D'UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET LA GESTION DU  
PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE  
PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE /  
8 640. \$ + TX – PROGRAMME TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** le dossier du traitement des eaux usées de la Ville nécessite la préparation de documents d'appel d'offres en vue de la production d'une étude préliminaire pour la réalisation des infrastructures nécessaires;

**ATTENDU QUE** la firme Les Solutions IDC Inc. a été sollicitée afin de soumettre une offre de services pour l'exécution de ce mandat;

**VU** la proposition soumise par la firme Les Solutions IDC Inc., le 1<sup>er</sup> avril 2020, au coût de huit mille six cent quarante dollars (8 640. \$) + taxes;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Les Solutions IDC Inc.** afin de préparer le document d'appel d'offres et d'assurer la gestion du processus d'appel d'offres en vue de la réalisation d'une étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées de la Ville; le coût étant approprié au **Programme TECQ 2019-2023**.

**ADOPTÉE**

RÉS.14.04.20

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CONTRAT D'INTÉGRATION AU  
TRAVAIL (CIT) À EMPLOI-QUÉBEC ET AUTORISER SIGNATURE –  
PROGRAMME SEMO 2020 (SERVICES EXTERNES DE MAIN D'ŒUVRE)**

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat, par l'entremise de M. Yves Roy, directeur général et greffier, **PRÉSENTE** à **Emploi-Québec**, dans le cadre du Programme SEMO 2020, une **demande de contrat d'intégration au travail (CIT)**;

**QUE** la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la responsabilité du **Projet CIT 2020** présenté;

**QUE** la Ville de Cap-Chat **s'ENGAGE** à couvrir tous les coûts dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec advenant l'acceptation de la présente demande;

**QUE** monsieur **Yves Roy**, directeur général et greffier, **soit et est autorisé** à signer tout document officiel en lien avec le **Projet CIT 2020** demandé.

**ADOPTÉE**

**RÉS.15.04.20**

**RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES ET ACTES POSÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DÉCOULANT DES DIVERS ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DÉCRÉTÉS PAR LE GOUVERNEMENT SUITE À L'APPARITION DU CORONAVIRUS NOMMÉ COVID-19**

**ATTENDU QUE** l'avènement du coronavirus COVID-19 a nécessité la mise en œuvre de diverses directives et consignes décrétées par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** dans le but de se conformer aux différents arrêtés ministériels, la Ville a, depuis le 19 mars 2020, restreint l'accès à l'Hôtel de Ville et procédé à l'aménagement des lieux à des fins sécuritaires;

**ATTENDU QUE** dans le même objectif, l'accès à d'autres édifices publics a été interdit;

**CONSIDÉRANT** l'évolution actuelle de la situation et le resserrement des mesures sanitaires;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que :

- Le Conseil **RATIFIE** l'ensemble des décisions prises par l'administration municipales dans le cadre des différents arrêtés ministériels du gouvernement du Québec;
- Le Conseil **AUTORISE** que l'accès à l'Hôtel de Ville soit complètement interdit au public sauf sur autorisation motivée du directeur général et greffier.

**ADOPTÉE**

**RÉS.16.04.20**

**AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DELOITTE POUR LA VÉRIFICATION DE LA REDDITION DE COMPTE SOUMISE DANS LA CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 / BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à la reddition de compte des dépenses engagées dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;

**ATTENDU QUE** cette reddition de compte est exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONFIE** à la firme comptable Deloitte, le mandat de procéder à la vérification de la reddition de compte soumise par la Ville dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**PAS DE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 21 h 42 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

---

**MARIE GRATTON**  
**MAIRE**

---

**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**